

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

17 FÉVRIER 2016

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 17 FÉVRIER 2016, à 19 h 30 (7 h 30 pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Lyna Pine , mairesse d'Angliers
M. Luc Lalonde , maire de Béarn
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest
M. André Pâquet , maire de Fugèreville
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin
M^{me} Isabelle Morin , mairesse de Laforce
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville
M. Éric Dubuque , maire de Moffet
M. Denis Paquet , maire de Nédélec
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny
M. Jean-Yves Lacroix , maire suppléant de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre
M^{me} Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre
M^{me} Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming

TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M^{me} Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel
et représentante du territoire non organisé

SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Bernard Flébus, maire de la Ville de Ville-Marie

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable
de la gestion des matières résiduelles
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint

N. B. : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)
de 19 h à 19 h 30.

Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

02-16-074

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le préfet, dans son mot, livre un discours aux élus sur le fait que cela fait maintenant six ans qu'il est élu au suffrage universel et qu'au cours des années il a fait face à plusieurs crises et que maintenant c'est assez.

Il rappelle qu'en 2010, lors de la Marche verte, la population avait lancé un message clair. On se devait de travailler ensemble, afin de relancer le Témiscamingue; la situation l'exigeait!

Pour le préfet, notre situation s'est améliorée et plusieurs de nos demandes se sont réalisées ou sont en voie de l'être. Il mentionne les investissements en forêt, en agriculture, en tourisme, en santé, en infrastructure et en environnement. À l'interne, un travail considérable a été réalisé, afin que, le coût des services dispensés par la MRC ne cesse de diminuer, et ce, depuis 2010.

Le préfet maintient que la situation du Témiscamingue s'est améliorée, mais qu'il faut continuer à travailler et éviter de retomber dans de vieilles querelles. Il déplore du même coup les actions menées par un petit groupe, prêt à tout pour entacher sa réputation et celle de la MRC de Témiscamingue.

Le préfet rappelle qu'il a été élu avec un mandat clair! Soit celui de faire du développement économique et de faire avancer le Témiscamingue. Il consacrera désormais ses énergies à cette cause et enjoint ses collègues à faire de même.

Le préfet s'inquiète également de l'image actuellement projetée à l'extérieur du Témiscamingue. L'image d'une région où on est contre toutes formes de développement, contre tous les projets, tous les investissements, plutôt que la mise en valeur de notre milieu de vie, nos ressources et nos compétences. L'image d'une région où les élus et les organismes de développement se déchirent, au lieu de travailler ensemble. L'image d'une région où l'on fait passer les élus pour des criminels, alors que nous nous dévouons et respectons toutes les règles, pour le bien-être de nos concitoyens. Le préfet se questionne. Pourquoi?

Le préfet en appelle aux élus, il est plus que temps d'unir leurs forces pour le bien-être des citoyennes et des citoyens.

Selon le préfet il ne fait pas de doute, les MRC et les municipalités locales sont des partenaires indissociables et complémentaires.

Le préfet revient ensuite sur les allégations en lien avec la plainte déposée à l'UPAC. Il dit ne pas craindre une éventuelle enquête de l'UPAC et la MRC collaborera si elle vient à enquêter, à l'instar de toutes les autres plaintes déposées contre la MRC au MAMOT, et qu'à chaque fois, la MRC a été blanchie. Une éventuelle enquête permettra de démontrer, hors de tout doute, que personne à la MRC, ou parmi les maires cités, n'ont quelque chose à se reprocher, que ces accusations sont de la calomnie.

Le préfet poursuit en rappelant qu'il est effectivement le préfet, mais aussi un être humain, avec une famille, une femme, des enfants et une vie sociale, comme tout le monde. Il dénonce le fait que sa famille doit subir de la pression, parce qu'il a été élu pour participer au développement du territoire.

Force est d'admettre, pour le préfet, qu'il a honte de l'image que nous donnons de nous actuellement. Il en appelle à la sagesse des élus pour dire que peu importe les différences d'opinions, les orientations et ambitions politiques, les frustrations, il est temps de mettre les querelles de côté et de travailler ensemble au développement de notre belle MRC.

Enfin, le préfet fait un appel à tous, les élus, citoyennes, citoyens, partenaires, gens d'affaires, pour remettre une fois de plus le Témiscamingue dans le droit chemin.

Il reste deux ans dans le mandat du préfet, et il invite tout le monde à mettre leurs énergies au profit du développement du territoire. Il est prêt à travailler avec toutes et tous à condition que ce soit dans un esprit de sincérité.

Le préfet concentrera désormais toutes ses énergies sur le développement et sur les dossiers clés de la MRC.

Il laissera la population seule juger en 2017, du travail accompli.

02-16-075

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2016.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2016 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Michel Duval
et résolu unanimement

❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

02-16-076

Rencontre avec M^{me} Line St-Amour et M. Michel Desfossés de Valorisation Abitibi-Témiscamingue.

Les représentants de Valorisation Abitibi-Témiscamingue (VAT), débutent leur présentation par un exposé rappelant la raison d'être de VAT et sa mission.

En effet, la décennie 1996-2006 marque une baisse inquiétante de la population en Abitibi-Témiscamingue, passant de 155 000 personnes à 144 900. La Conférence régionale des élus met donc sur pied VAT, en 2008, afin comme objectif principal de contrer l'exode des jeunes. L'Abitibi-Témiscamingue est la première région à se donner une stratégie d'attraction. La stratégie porte fruit, puisqu'en 2015, la population de l'Abitibi-Témiscamingue se situe à 147 700 personnes.

La mission de VAT se résume en trois mandats distincts :

1. Augmenter le sentiment de fierté et d'appartenance de la population de l'Abitibi-Témiscamingue.
2. Augmenter le pouvoir d'attraction de la région auprès de ceux et celles qui n'ont pas fait le choix de notre région comme milieu de travail et de vie.
3. Augmenter le pouvoir d'enracinement de la région auprès des personnes nouvellement arrivées.

Plusieurs actions sont mises en place afin de pourvoir à ces mandats, dont une vaste campagne régionale et nationale, vantant les mérites de la vie en Abitibi-Témiscamingue, une tournée annuelle des universités pour rencontrer les finissants intéressés par la vie en Abitibi-Témiscamingue, de même que l'organisation d'événements visant à promouvoir et améliorer notre région en tant que milieu de vie.

À la fin de leur présentation, les représentants de VAT précisent leurs attentes quant à l'implication de la MRC de Témiscamingue, notamment au niveau d'une participation financière de cette dernière, à l'instar des autres MRC de la région, afin d'assurer le financement de base de l'organisme.

Le conseil des maires se questionne sur la possibilité que des territoires ne participent pas au financement de VAT. Pour VAT, la participation de tous les territoires est non seulement souhaitable, mais requise et c'est pour cette raison que VAT a entrepris une tournée de tous les conseils de MRC.

Une autre question porte sur le possibilité pour VAT de travailler sur certaines thématiques précises, qui touchent seulement un ou deux territoires. En réponse VAT mentionne qu'elle est ouverte à ces genres de partenariat.

Conséquemment,

Considérant l'importance de VAT pour l'attraction, l'accueil et la rétention des populations en Abitibi-Témiscamingue;

Considérant les défis démographiques qui touchent le développement de régions ressources comme la nôtre;

Considérant les bénéfices de travailler de manière concertée, au niveau régional, la réponse à ces défis;

Considérant la notoriété de VAT acquise au fil des années;

Il est proposé par M^{me} Édith Lafond
appuyé par M. Jocelyn Aylwin
et résolu unanimement

- ❖ D'accorder un montant de 25 000 \$ pour l'année 2016-2017, puisé dans le Fonds de développement des territoires (FDT), à même les montants résiduels de la Conférence régionale des élus;
- ❖ D'affirmer l'importance d'assurer le financement de VAT pour plus d'une année;
- ❖ D'encourager VAT à poursuivre leurs démarches afin de trouver d'autres partenaires pour le financement de leurs activités.

02-16-077 **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

1^{re} partie

L'assistance adresse des questions en lien avec les efforts de la MRC de Témiscamingue pour supporter l'agriculture et sur l'importance de se doter d'une vision commune du développement entre tous les intervenants politiques, économiques et sociaux.

02-16-078 **Suivi – Comité administratif de la MRCT.**

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 3 février 2016 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 5 février 2016.

02-16-079 **Motion de remerciements pour M^{me} Lyne Gironne, employée de la MRC de Témiscamingue depuis le 27 septembre 1999 et ayant occupé le poste de directrice générale – secrétaire-trésorière depuis 2013. Recommandation du comité administratif.**

M. Daniel Barrette, préfet suppléant, expose la résolution n^o 02-16-071A qui est une recommandation du comité administratif au conseil des maires. Cette résolution enjoint le conseil des maires a adopté une motion de remerciements à l'endroit de M^{me} Lyne Gironne pour le travail réalisé au cours de ces 16 années au sein de la MRC de Témiscamingue. Il profite de l'occasion pour souligner son apport dans les dossiers municipaux et de la MRCT, son engagement et surtout son implication incommensurable pour le milieu municipal. Tous lui souhaitent bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Le conseil des maires prend acte de cette recommandation.

Conséquemment;

Considérant la résolution n^o 02-16-071A adopté par le comité administratif, lors de sa séance ordinaire du 3 février dernier;

Considérant l'excellence du travail accompli par M^{me} Lyne Gironne au cours de ses 16 années à l'emploi de la MRC de Témiscamingue;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la recommandation du comité administratif et d'adresser une motion de remerciements à l'endroit de M^{me} Lyne Gironne.

02-16-080

Nomination de M. Tomy Boucher, à titre de directeur général – secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Témiscamingue.

Considérant le départ de la MRC de Témiscamingue de M^{me} Lyne Gironne, le 12 février dernier;

Considérant la volonté de la MRC de Témiscamingue de revoir l'organigramme de la MRC, principalement au niveau de la gestion de l'organisation;

Considérant que cette révision demande un délai pouvant varier d'un à quatre mois;

Considérant que le nouvel organigramme sera présenté ultérieurement au conseil des maires;

Considérant le poste de directeur général adjoint, actuellement occupé par M. Tomy Boucher;

Considérant l'ajout de responsabilités qu'occasionnera le poste de directeur général – secrétaire-trésorier;

Il est proposé par M. Michel Duval
appuyé par M^{me} Nicole Rochon
et résolu unanimement

- ❖ De nommer M. Tomy Boucher à titre de directeur général – secrétaire-trésorier de la MRC de Témiscamingue, et ce, par intérim;
- ❖ De lui accorder, durant l'intérim, un salaire équivalent à 62 000 \$/an;
- ❖ De réviser l'organigramme de la MRC de Témiscamingue avant d'aller en appel de candidatures pour combler le poste de directeur général – secrétaire-trésorier.

02-16-081

Adoption de la Politique tolérance zéro – Politique pour le maintien d'un milieu de travail sain et sécuritaire pour tous.

Le document ayant été déposé au conseil des maires du 20 janvier dernier.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter la Politique tolérance zéro, tel que déposé au conseil des maires du 20 janvier 2016, en vertu de la résolution n^o 01-16-040.

Dépôt d'un mémoire de la MRC de Témiscamingue dans le cadre des audiences publiques du CRTC concernant l'examen des services de télécommunication de base.

02-16-082

Le préfet énonce ses intentions de déposer un mémoire dans le cadre des audiences publiques du CRTC concernant l'examen des services de télécommunication de base.

Le préfet informe le conseil des maires que c'est lui qui a rédigé le mémoire, mais qu'il le dépose au nom des cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue.

Enfin, une présentation du mémoire par le préfet est prévue lors des audiences publiques du CRTC le 11 avril prochain.

Considérant que la téléphonie cellulaire et l'accès à l'Internet haute vitesse sont maintenant considérés comme un service essentiel;

Considérant que les investissements des réseaux commerciaux se concentrent dans les pôles urbains, délaissant les milieux ruraux, ce qu'on appelle de la discrimination numérique;

Considérant qu'il importe, pour des raisons de santé et de développement économique et social, d'avoir accès aux mêmes services d'Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire qu'ailleurs en province;

Il est proposé par M^{me} Nicole Rochon
appuyé par M. Alain Flageol
et résolu unanimement

- ❖ D'entériner le contenu du mémoire et d'autoriser son dépôt au CRTC dans le cadre des audiences publiques concernant l'examen des services de télécommunication de base;
- ❖ De déposer ce mémoire pour et au nom des cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue.

02-16-083

Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue – Édition 2016 – Suivi suite à la présentation lors du conseil des maires du 20 janvier 2016.

Le conseil des maires prend acte des municipalités qui ont répondu à la demande du comité organisateur du Salon du livre et recommande de laisser le soin aux municipalités de répondre aux demandes de l'organisation.

Une proposition est tout de même avancée pour se donner un kiosque en commun afin d'écouler, notamment, tous les livres de centaines produits au fil des ans, mais non écoulés. L'agente de développement culturelle à la MRC de Témiscamingue fera une vérification auprès de chacune des municipalités afin de jauger leur intérêt pour participer à un tel projet.

02-16-084

Demande de modification du régime actuel de gestion des cours d'eau municipaux et des coûts excessifs qui en résultent.

Attendu les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) qui confèrent aux MRC du Québec la compétence exclusive à l'égard des cours d'eau;

Attendu que la LCM confère aux MRC le devoir d'intervenir dans les cours d'eau dans les cas d'obstructions qui menacent la sécurité des biens ou des personnes (article 105) et confère le pouvoir d'exécuter des travaux d'aménagement ou d'entretien (article 106);

Attendu que par l'article 105 de la LCM, une municipalité ou la MRC peuvent être tenues responsables des dommages causés à autrui;

Attendu que dans l'application de la compétence qui lui est confiée, la MRC est assujettie à plusieurs exigences, notamment à celles du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

Attendu que dans de nombreux cas, les coûts reliés aux services professionnels sont démesurés par rapport aux coûts de l'intervention projetée;

Attendu que depuis les 10 dernières années, la charge de travail associée aux cours d'eau n'a cessé d'augmenter en raison des ajouts répétés de normes du MDDELCC et du MFFP;

Attendu que l'État devrait plutôt accompagner les MRC dans leur devoir d'intervention dans les cours d'eau;

Attendu que la charge de travail de la MRC est appelée à augmenter encore dans les prochaines années en raison du fait que les cours d'eau agricoles ont majoritairement été aménagés dans les années 60 et 70 et demandent maintenant d'être entretenus;

Attendu qu'entre les années 1960 à 1990, les responsabilités en matière de cours d'eau ont relevé des municipalités locales;

Attendu que les municipalités locales se sont vu délivrer des autorisations pour réaliser l'entretien des cours d'eau municipaux;

Attendu que depuis le remplacement de la fiche n° 19 : Entretien des cours d'eau en milieu agricole par la procédure relative à la gestion des cours d'eau en milieu agricole (version du 13 janvier 2012), la notion d'entretien de cours d'eau se limite aux sections de cours d'eau ayant déjà fait l'objet d'un aménagement;

Attendu que le conseil des maires de la MRC exprime son désaccord avec l'approche des ministères qui consiste à uniformiser les exigences reliées aux services professionnels, peu importe l'envergure des travaux ou la catégorie de cours d'eau;

Attendu que le Livre vert de la *Loi sur la qualité de l'environnement* a comme objectif de doter le Québec d'un régime d'autorisation environnementale plus clair, plus prévisible et plus efficace;

Attendu que le récent rapport Perrault portant sur la reddition de compte dans le monde municipal dénonce également les exigences gouvernementales actuelles pour la gestion des cours d'eau;

Attendu que le rapport Perrault reconnaît que des mesures doivent être prises pour clarifier le partage des compétences entre le gouvernement et les MRC dans une perspective de plus grande autonomie des MRC;

Attendu que les producteurs agricoles doivent assumer des frais de plus en plus importants pour les travaux d'entretien de cours d'eau;

Attendu que les frais reliés à la gestion des cours d'eau amputent de plus en plus le budget du MAPAQ et par le fait même les sommes que peut investir ce ministère pour le développement des activités agricoles;

Attendu que le conseil des maires de la MRC considère que les exigences gouvernementales sont de nature à inciter les demandeurs potentiels (propriétaires fonciers) à désobéir aux règles établies et à réaliser des travaux à l'insu des MRC;

Attendu que la MRC réitère les demandes faites par la résolution n° CM-2014-11-7229, adoptée le 26 novembre 2014, en appui à la Fédération québécoise des municipalités dans le dossier de la gestion des cours d'eau, à savoir :

- De modifier l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de poursuite si elles ont mis en place les mesures nécessaires à l'exercice de leurs compétences et qu'elles ont agi de manière diligente;
- De modifier l'article 107 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de recours pour dommages causés le long du cours d'eau tout en maintenant la possibilité d'indemnisation pour le propriétaire donnant l'accès au cours d'eau;
- De demander au gouvernement du Québec qu'il voit à garantir le statut juridique de l'entente administrative encadrant les travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole et qu'il procède si nécessaire à une modification législative de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- De demander au gouvernement du Québec d'autoriser les MRC à se prévaloir d'un certificat d'autorisation unique pour la réalisation d'un ensemble de travaux en cours d'eau pour une période de temps déterminée;
- De demander au gouvernement du Québec d'exempter les MRC de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lors de l'exécution de travaux d'urgence liés à la présence d'une obstruction dans un cours d'eau;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mario Drouin
appuyé par M^{me} Lyna Pine
et résolu unanimement

- ❖ De demander aux différents ministères concernés (MDDELCC, MFFP, MAMOT, MAPAQ) de revoir entièrement les exigences imposées aux MRC pour la gestion des cours d'eau de manière à simplifier celle-ci et à réduire les coûts et délais d'intervention;
- ❖ De transmettre la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Système de communication en sécurité incendie – Dépôt du rapport de Stavibel.

02-16-085

En marge de la résolution n° 11-15-489, qui octroyait un contrat à la firme d'ingénierie Stavibel, afin de faire l'analyse du système de communications incendie dans la MRC de Témiscamingue, le conseil des maires prend acte du dépôt du rapport subséquent par Stavibel.

02-16-086

Recommandation du CSI – Suivi appel d'offres.

Considérant que la résolution n° 05-08-208 du 21 mai 2008 a donné le mandat à Radio-Com JBM de faire l'installation d'un système de communication qui permet de communiquer avec le CAUAT et les SSI;

Considérant qu'en septembre 2015, la MRC de Témiscamingue a manifesté le désir de retourner en appel d'offres;

Considérant que la MRC ne possède pas à l'interne les compétences et les connaissances pour monter un appel d'offres en communication;

Considérant qu'en novembre 2015, la MRC a octroyé un contrat à la firme Stavibel pour faire l'analyse des installations de Radio-Com JBM;

Considérant que suite à l'analyse du dossier, la firme Stavibel conclut que l'entreprise Radio-Com JBM à presque terminé les installations requises pour les communications entre les services incendie et le CAUAT. De plus elle conclut que les équipements installés, bien qu'ayant besoin d'entretien, peuvent répondre adéquatement aux besoins des services incendie;

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M. Michel Duval
et résolu majoritairement

- ❖ D'entériner la recommandation du CSI qui recommande au conseil des maires d'attendre jusqu'en juin avant de partir en appel d'offres et d'informer Radio-Com JBM que le système de communication doit permettre de communiquer entre les SSI et le CAUAT avant le prochain conseil des maires du 15 juin 2016.

Enregistrement du vote :		
	Nombre	Population
Pour	16	10 603
Contre	2	1 594
M ^{me} Isabelle Morin (Laforce) vote contre la résolution et inscrit sa dissidence.		
Résolution adoptée à la majorité		
<u>N. B. :</u>		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

Entente de service incendie – Dépôt de la résolution de la Ville de Ville-Marie.

02-16-087

Le conseil des maires prend acte de la résolution de la Ville de Ville-Marie indiquant son intention de maintenir l'entente actuelle concernant la fourniture mutuelle de service incendie.

Les membres se questionnent sur le fait que la Ville de Ville-Marie prévoit le maintien de cette entente jusqu'au 30 novembre 2016. Par ailleurs, l'échéancier prévu pour conclure une entente permettant le regroupement de six services incendie est le 31 décembre 2016.

Des vérifications seront faites avec la Ville de Ville-Marie pour connaître leurs intentions en lien avec l'entente concernant la fourniture mutuelle de service incendie entre le 1^{er} décembre 2016 et le 31 décembre 2016.

02-16-088

Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

02-16-089

Gestion des matières résiduelles – Émission des amendes.

Considérant que le dossier d'émission des amendes chemine à divers niveaux avec le Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE);

Considérant que nous sommes à valider tous les aspects légaux en lien avec les procédures de constat d'infraction;

Considérant que la prochaine étape consiste à faire entériner, par le MAMOT et par une firme d'avocat, notre règlement concernant la collecte et le transport des différentes matières résiduelles qui prévoit déjà l'imposition d'amendes pour les contrevenants;

Considérant que les membres du CAGE s'entendent pour dire que ce sera un inspecteur régional, embauché à temps partiel (et non les inspecteurs municipaux), qui appliquera le règlement;

Considérant la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 12 février dernier;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Édith Lafond
et résolu unanimement

- ❖ Que dès que tout le processus légal sera documenté et validé, de procéder à l'embauche d'un inspecteur régional à temps partiel pour l'émission des amendes.

Gestion des matières résiduelles – Remplacement des équipements au Centre de valorisation.

02-16-090

Les membres du conseil des maires prennent acte des investissements à prévoir au cours des prochaines années pour le remplacement de tous les équipements du Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT). Un tableau du portrait des équipements du CVT (âge de chacun, l'état, l'année de changement prévu, les coûts estimés, ainsi que les montants à budgéter par année afin de pouvoir remplacer ces équipements le moment venu) leur est remis. Ces montants représentent en moyenne 185 000 \$ par année, mais certaines années nécessitent des investissements plus importants.

02-16-091

Appui à la MRC de la Haute-Côte-Nord concernant le projet de PGMR et les obligations inscrites dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* et les consultations publiques.

Les élus prennent acte de la résolution de la MRC de la Haute-Côte-Nord, dénonçant le caractère fastidieux entourant les consultations publiques obligatoires pour le renouvellement du PGMR et demandant aux MRC du Québec leur appui.

Il est proposé par M. Luc Lalonde
appuyé par M. Maurice Laverdière
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la résolution de la Haute-Côte-Nord concernant le projet de PGMR et les obligations inscrites dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* relativement à la consultation publique.

02-16-092

Nomination d'un représentant du Témiscamingue pour siéger au sein du conseil d'administration de l'UQAT.

Considérant la demande de l'UQAT pour que la MRC de Témiscamingue suggère des personnes pour siéger sur son conseil d'administration;

Considérant que deux personnes ont manifesté leur intérêt pour siéger sur le conseil d'administration de l'UQAT;

Considérant que ces personnes sont connues du milieu et sont amplement en mesure de bien représenter les intérêts du Témiscamingue au sein de l'UQAT;

Considérant que l'UQAT est plus à même de choisir la personne capable de répondre à leurs besoins;

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin
appuyé par M^{me} Isabelle Morin
et résolu unanimement

- ❖ De recommander, à titre de représentant du Témiscamingue pour siéger au sein du conseil d'administration de l'UQAT, une des deux personnes suivantes :

↳ M^{me} Suzanne Bernard ou M. Richard Dessureault.

Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Rendez-vous du Président.

02-16-093

Les élus prennent acte de la Tournée du Président, qui prévoit deux rencontres en Abitibi, soit une le 17 février et l'autre le 18 février.

Les élus se questionnent à savoir quand le Président de la FQM reviendra au Témiscamingue alors qu'il était venu en mai 2015.

02-16-094

Consultation prébudgétaire – Revendications auprès du gouvernement provincial.

Les élus prennent acte des revendications de la FQM, auprès du gouvernement du Québec, lors des consultations prébudgétaires.

02-16-095

Prochain GAMME – 23 mars 2016 à Lorrainville.

Le conseil des maires prend acte de la tenue d'un prochain GAMME le 23 mars 2016 à 17 h, au Centre communautaire de Lorrainville. Le sujet retenu est la coopération intermunicipale.

L'objectif de l'événement est d'outiller les élus municipaux pour des prises de décisions éclairées entourant la coopération entre les municipalités du Témiscamingue.

Trois parties seront traitées lors de l'événement soient :

Partie 1 – Introduction

- Relevé des attentes des participants et illustration de cas du Témiscamingue;
- Pourquoi est-il nécessaire d'aborder les sujets de la coopération intermunicipale et des regroupements de services (bénéfices, enjeux, défis d'aujourd'hui de la coopération)?;
- Conséquences de la non-coopération;
- Questions du public.

Partie 2 – Différents modèles de coopération intermunicipale

- Présentation de l'atelier offerte lors de la Conférence annuelle du loisir municipal à Gatineau sur les modèles de coopération et exploration des démarches et processus qui amènent le choix d'un ou de plusieurs modèles. Facteurs de réussite et d'échecs;
- Questions du public.

Partie 3 – Conclusion

- Quoi faire à partir de maintenant ? Discussion avec la salle.

L'intervenant retenu est M. André Thibault, professeur retraité de l'UQTR et codirecteur de l'Observatoire québécois du loisir.

M. Paul Saint-Amant a été invité à prendre part à l'événement à titre d'observateur. Il est notamment le représentant Kino-Québec pour le CISSSAT ainsi que maître-formateur pour les sessions d'environnements favorables aux saines habitudes de vie.

Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue – Financement.

02-16-096

Le préfet revient sur le besoin d'une ressource pour la Conférence des préfets. Il revient également sur la résolution n° 02-15-093, adoptée par le conseil des maires, qui prévoit le transfert des montants résiduels de la Conférence régionale des élus (CRÉ), dans une fiducie, pour la mise en place d'une nouvelle instance de concertation régionale.

Les élus se questionnent à savoir ce qui adviendra de la Conférence des préfets, ou de la nouvelle instance de concertation régionale, une fois que le montant des sommes résiduelles sera totalement engagé. Cette question reste en suspens, ce sera un défi de continuer à travailler régionalement.

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Luc Lalonde
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le transfert des montants résiduels de la CRÉ à la Conférence des préfets.

02-16-097

Demande de retrait de la Ville de Ville-Marie.

Le conseil prend acte de la réponse administrative transmise à la Ville de Ville-Marie, le 12 février dernier, suite à sa demande de lui fournir la liste des services et compétences pour lesquelles la Ville de Ville-Marie peut exercer son droit de retrait.

02-16-098

Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

L'assistance adresse une question en lien avec la confiance qu'elle a envers les décisions et le travail du conseil des maires, du comité administratif et des employés de la MRC de Témiscamingue.

02-16-099

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Jean-Yves Parent
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain conseil des maires : 16 mars 2016

Il est 21 h 38.

Arnaud Warolin, préfet

**Tomy Boucher, directeur général –
secrétaire-trésorier par intérim**

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.